

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121 - 25 du Code des Collectivités Territoriales

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

Présents : MMES et MM. Annelise DURON – Thierry CHATELUS - Annick BIDON - Jean-Louis CHABRAT - Michel PHELIPAT– Christian CLADIERE - Chantal CHEVALIER – Rémi GARACHON

Excusés : Philippe LAIR – Pascal DESCOS

Monsieur Christian CLADIERE a été nommé secrétaire de séance.

1 Objet : Démission d'une conseillère municipale

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Madame VU Annie, informant l'ensemble du conseil municipal de sa décision de quitter ses fonctions de conseillère.

Vu l'article L. 2121-4 du CGCT disposant que « les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive, dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'État dans le département » ;

Compte tenu de la date de réception de ce courrier au 25/03/2024 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Prend acte de la démission de Mme VU Annie de ses fonctions de conseillère municipale à partir du 25 mars 2024.

2 - Objet : Demande de participation école primaire de Pionsat

Madame le Maire donne lecture du courrier envoyé par le directeur de l'école primaire de Pionsat, M. Cyril DELCHET, sollicitant une aide financière de la commune pour l'achat d'une calculatrice pour les élèves de CM2.

Considérant qu'un élève habitant sur la commune est concerné,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accorder la somme de 50€ pour le financement de calculatrices pour les élèves faisant leur entrée au collège.

DIT que ce montant sera prévu au budget 2024.

3- Objet : Demande de participation voyage scolaire Collège Jeanne d'Arc

Madame le Maire donne lecture de la demande transmise par Mme RENAUD Anne, chef d'établissement du Groupe Scolaire Privé Jeanne d'Arc à Saint Eloy-les-Mines.

Une aide financière est demandée à la commune pour l'organisation d'un voyage scolaire à Londres du 2 au 7 juin 2024.

Considérant qu'un élève habitant sur la commune est concerné,

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de ne pas attribuer de participation financière au Groupe Scolaire Jeanne d'Arc, considérant qu'il s'agit d'un établissement privé.

4 - Objet : Approbation du budget primitif 2024 du service de l'eau

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le budget du service d'eau de l'exercice 2024, proposé par le Maire, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et pour la section d'investissement, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Dépenses de la section de fonctionnement | Recettes de la section de fonctionnement |
|--|--|--|
| Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 53 285.95 | 38 130.83 |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent | 0,00 | 0,00 |
| Résultat de fonctionnement reporté | 0.00 | 15 155.12 |
| Total | 53 285.95 | 53 285.95 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Dépenses de la section d'investissement | Recettes de la section d'investissement |
|---|---|---|
| Crédits d'investissement votés au titre du présent budget | 496 690.10 | 441 652.89 |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent | 0.00 | 7 752.00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0.00 | 47 285.21 |
| Total | 496 690.10 | 496 690.10 |
| Total du budget | 549 976.05 | 549 976.05 |

5 - Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales transmis par les services fiscaux et notamment le produit fiscal en résultant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2024, à savoir :

| | |
|--------------------------|---------|
| Taxe foncière (bâti) | 30.16 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 72,25 % |
| Taxe d'habitation | 5.35 % |

6 - Objet : Approbation du budget primitif 2024 – Budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- approuve le budget général de l'exercice 2024, proposé par le Maire, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Dépenses de la section de fonctionnement | Recettes de la section de fonctionnement |
|--|--|--|
| Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 625 450.77 | 706 416.35 |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent | 50 917.53 | 1 482.00 |
| Résultat de fonctionnement reporté | 31 530.05 | 0.00 |
| Total | 707 898.35 | 707 898.35 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Dépenses de la section d'investissement | Recettes de la section d'investissement |
|---|---|---|
| Crédits d'investissement votés au titre du présent budget | 613 449.44 | 286 518.97 |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent | 0.00 | 0.00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0.00 | 326 930.47 |
| Total | 613 449.44 | 613 449.44 |

| | | |
|------------------------|---------------------|---------------------|
| Total du budget | 1 321 347.79 | 1 321 347.79 |
|------------------------|---------------------|---------------------|

7- Objet : Bail de location des terrains communaux à la Société de Chasse du QUARTIER

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale que la convention accordant le bail de chasse à la société de chasse du Quartier est arrivée à expiration et qu'en conséquence, il convient d'établir un nouveau bail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Autorise Mme le Maire à signer avec la Société de Chasse du QUARTIER une nouvelle convention accordant le bail de chasse du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2026.
Fixe le montant annuel de location à 10 €. La 1^{ère} échéance est fixée au 1^{er} novembre 2024.
Dit que la liste des biens mise en droit de chasse sera actualisée en raison de la vente de certains terrains communaux.

Questions diverses :

- Suite aux travaux de rénovation du logement communal, il apparait que la peinture des murs intérieurs est à reprendre pour finaliser les travaux. Deux devis ont été proposés à l'étude.
- Une randonnée organisée par l'association Ligue contre le cancer aura lieu sur la commune le dimanche 27 avril 2024.

Affichage le 15/04/2024

Le Maire,
Annelise DURON

